

Documents

> PV des dernières assemblées

Vous trouverez dès maintenant les PV des AG 2007 et 2008 et le PV de l'AO 2007 (en format PDF)

sur le blog privé de l'ARILS > <http://arils.blogspirit.com>

Vos identifiants pour y accéder :

membreARILS

oursdunord

Je ne le répéterai plus ;-) !!!

Les personnes qui n'arrivent pas à entrer sur le blog privé sont priées de prendre contact avec Anita.

Communication interne

> Procédure quand la mer est calme ;-)

Comme nous vous l'annoncions dans le précédent >infos ARILS< nous mettons en place une nouvelle manière de communiquer entre nous. Anita s'occupera de ce « noeud communicationnel » par le biais des >infos ARILS< et des blogs (privé et public) et vous pouvez envoyer messages et documents à son adresse e-mail : anita.hl@bluewin.ch.

Cela signifie que les membres, et notamment les **délégués de l'ARILS**, passeront leurs infos à l'ARILS en envoyant leur **mail et/ou fichier(s) à Anita**. Nous leur demandons également de l'informer rapidement des **dates des réunions à venir** et de lui faire parvenir **PV et compte-rendus** en mentionnant à qui ils sont destinés (comité seul ou ensemble des membres).

Cela concerne également infos, questions, suggestions et réflexions que vous voudriez partager avec l'ensemble des membres.



plus de mail à l'ensemble des membres sans passer par la communication interne. D'avance merci à chacun de respecter cette nouvelle procédure. Sauf bien sûr dans les situations d'urgence...

Le relais entre le comité et les membres se fera essentiellement par le biais de cet >infos ARILS< qui vous sera envoyé par mail, avec ses annexes. Les procès-verbaux et compte-rendus seront diffusés par le même biais ou sur le blog privé, ainsi que les documents officiels de l'ARILS qui pourraient être mis à jour. Sur le **blog privé**, vous trouverez bientôt de quoi tenir à jour votre **dossier de l'interprète** (c'est encore en construction, mais c'est prévu...).

Si vous avez des idées, n'hésitez pas ;-)

Comité

> Partage des tâches et présidence partagée

Conformément à nos échanges lors de l'AG, le comité fonctionne cette année sans présidentE ou selon le principe d'une présidence partagée. Afin de faciliter les démarches aux personnes qui souhaitent nous contacter, nous avons créé une adresse e-mail de contact pour l'association :

> arils@vtxnet.ch : tout mail envoyé à cette adresse arrive au comité dans son ensemble

La répartition des tâches au sein du comité n'est pas encore terminée et nous vous tiendrons bien sûr informés des derniers développements à ce sujet. Nous allons également établir une adresse postale de contact pour les personnes qui souhaiteraient nous contacter autrement que par mail.

> Demandes d'équivalence

Le 17 mars dernier, le comité de l'ARILS a reçu un mail de Procom nous informant de leur souhait d'engager encore 2 interprètes de France ayant répondu à leur appel d'offre. Procom nous a également assurés que pour le moment ils aimeraient travailler avec un maximum de 3 nouveaux interprètes de manière à ensuite évaluer l'évolution de la situation d'ici la fin de l'année.

L'ARILS va donc être sollicitée pour organiser 2 nouvelles procédures d'équivalence. M. Dominique Martins De Arnaujo est le premier des deux nouveaux candidats. Il pourrait commencer début juin à travailler et Procom souhaite organiser, sur le modèle de ce qui a été fait pour Mme Bègue, la procédure d'équivalence sur une semaine (la semaine 17 est d'ores et déjà prévue : du 21 au 25 avril).

La deuxième personne, Mme Sophie Brusset, nous rejoindrait en octobre après une semaine de stage prévue en août.

D'un point de vue purement théorique, nous (comité) ne pouvons pas dire grand chose puisque cela respecte la procédure (qui ne stipule pas de délais entre les différentes phases). Cependant, ce type de procédure accélérée ne correspond pas à ce que nous avons imaginé au départ (lors de la création de cette procédure) et nous ne souhaiterions pas que cela devienne une habitude. D'un point de vue plus général, le comité souhaiterait, avant que se poursuive ce genre de recrutement, que nous soient donnés des chiffres plus précis quant aux mandats non honorés (de quel type, sur quels jours principalement, etc) et qu'une analyse sérieuse de la situation prévue pour l'année scolaire prochaine nous soit communiquée. En effet, certaines formations nécessitant un volume important d'heures d'interprétation vont se terminer pour quelques jeunes sourds et certains interprètes seront donc peut-être "en mal de travail" si par ailleurs les nouveaux arrivants sont engagés avec des contrats fixes ou d'autres types de contrat. Nous n'avons à ce jour pas connaissance du type de contrat que Mme Bègue a signé avec Procom. Nous lui avons suggéré de prendre contact avec nous à ce sujet, elle ne l'a pas fait.

Un courrier de l'ARILS en réponse au mail de PROCOM sera donc envoyé sous peu, demandant que l'engagement de nouveaux ILS soit motivé par une étude de marché et donc justifiée...!



> Lettre d'info aux institutions et clients

Dans le contexte actuel de pénurie d'interprètes, faute de trouver des ILS pour certains mandats, quelques clients font appel à des aides à la communication. Il nous a paru important de nous positionner clairement pour distinguer ces deux fonctions. Le comité a donc repris un projet de lettre élaboré par Philippe (merci à lui) et a rédigé un courrier qui sera envoyé à quelques institutions et clients. Vous le recevez également en annexe de cet > infos ARILS < pour pouvoir l'imprimer et le distribuer auprès de vos clients en fonction de vos contextes d'intervention et des situations rencontrées.

>> fichier PDF *0804_IteARILS_aidesComm*

Cette lettre vise à clarifier les différences entre ILS et aide à la communication. Il a également pour but de faire savoir aux différents clients qu'ils ont la possibilité de faire appel aux interprètes indépendantes et/ou Procom. Elle fait référence au blog public (<http://arils-infos.blogspot.com>) vers lequel il serait judicieux que vous orientiez les clients en mal d'interprète... Les ILS Procom ne sont en effet pas autorisés à alerter directement les ILS indépendantes d'un manque d'interprète dans telle ou telle situation. C'est bien sûr également le cas dans le sens inverse. En effet, ce faisant, il s'agirait d'une violation du secret professionnel, et surtout, pour les interprètes Procom, du secret de fonction dû à notre employeur... ;-)

Cela ne résoud pas totalement le souci de certains membres qui voudraient bien être relayés dans leurs missions par d'autres interprètes (qu'ils soient rattachés à Procom ou non), de manière à alléger leur horaire hebdomadaire. La nouvelle structure des ILS en Suisse romande (ILS-Procom et ILS-indépendantes) ne nous permettra malheureusement pas d'éviter le passage obligé qui consiste à poser clairement nos limites personnelles, au risque de « lâcher » un client (un jeune sourd, en général) sans savoir si ses besoins seront couverts. Par contre, en s'obligeant à ce passage et en insistant auprès des clients (et des institutions) en leur transmettant ce courrier, les besoins pourront probablement être mieux couverts, car ce sont les clients qui se tourneront vers les ILS indépendantes.

Comptabilité

> Rappel !

Les cotisations annuelles pour 2008 se montent à :

- > Frs 241.80 pour les interprètes Procom
- > Frs 361.80 pour les interprètes indépendantes

Quatre ILS Procom se sont trompés et ont payé le montant des interprètes indépendantes (Frs 120.- en trop). Anita a pris contact avec eux personnellement pour voir s'ils désirent être remboursés ou en faire un acompte des cotisations 2009.

Annexes

- > le fichier prévu (lettre concernant « ILS et aides à la communication ») vous sera transmis dans les prochains jours...